

## CHARTRE SANTE ET SECURITE 2015 ARCELORMITTAL – Site de Fos-sur-Mer

Je soussigné .....en ma qualité de ..... de la société  
....., intervenante sur le site d'ArcelorMittal Méditerranée Fos-sur-Mer, m'engage  
à faire de la Santé et la Sécurité mes priorités absolues.

J'agis de façon déterminée en direction du **zéro accident, zéro incident et de la réduction des risques dans les domaines de la santé et de la sécurité.**

Je m'engage à travers cette charte à respecter et à faire respecter la Politique Santé et Sécurité d'ArcelorMittal Fos-sur-Mer par l'ensemble de mes agents et en particulier les principes et règles suivants.

### **Principes :**

- Faire progresser en permanence, par des comportements exemplaires, la Santé et la Sécurité dans mes activités.
- Responsabiliser et impliquer les hommes par le dialogue, la clarté de l'information et la communication.
- Accroître la compétence professionnelle car elle constitue la base de la sécurité individuelle et collective.
- Dynamiser la Vigilance Partagée et le comportement de prévention de l'ensemble du personnel.
- M'impliquer dans les démarches de progrès Santé-Sécurité partagées avec ArcelorMittal afin de rendre plus efficaces et durables les actions de prévention. En être un acteur et un contributeur actif par ma participation, mes informations et mes suggestions.

### **Respect et mise en œuvre des règles de Santé et de Sécurité :**

- Prendre connaissance et assurer la transmission à mes agents des règles d'Or et exigences des Standards Santé-Sécurité ArcelorMittal., qui m'ont été transmis et dont j'ai pris connaissance.
- Appliquer et faire appliquer, sans jamais transiger, l'ensemble de la réglementation en matière de santé et de sécurité, les règles d'Or Santé-Sécurité ARCELORMITTAL et les exigences des Standards Sécurité et Santé ArcelorMittal, ainsi que les mesures prévues dans les Plans de Prévention, quelque soient les chantiers ou les prestations.
- Penser Santé et Sécurité dès la préparation des travaux par l'identification et la prévention des risques en cohérence avec les résultats de l'évaluation des risques professionnels retranscrits dans mon Document Unique.
- Participer activement aux réunions ou groupes de travail Santé-Sécurité ArcelorMittal Fos-sur-Mer.
- Organiser et planifier les chantiers ou prestations pour intervenir en toute sécurité sur le site, en veillant à qualifier les agents participants et validant les plans de prévention au niveau GIES2.
- Maîtriser la Sécurité des chantiers ou des prestations, quelle que soit leur évolution et en manageant les sous-traitants ou prestataires intervenants pour mon compte.
- Assurer une présence régulière sur le terrain via la présence de l'encadrement de mon entreprise
- Analyser l'ensemble des presqu'accidents, incidents et des accidents pour que l'incident ou l'accident et prendre toutes les mesures correctives pour que ce dernier ne se reproduise plus (Moment Sécurité, causerie,...)
- Mesurer et transmettre les résultats Santé et Sécurité, accepter d'être évalué et audité et me remettre en cause pour bâtir et conduire des plans d'actions et de progrès.
- Faire progresser ma politique Santé-Sécurité en maintenant ma certification MASE ou Système de Management Sécurité équivalent ou en m'engageant dans des démarches santé sécurité

Date :

Visa & Tampon de l'entreprise :